



ARRETE N° 1318

PORTANT COMPOSITION
DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE
EN MATIÈRE DE
SANTÉ, DE SÉCURITÉ ET DE CONDITIONS DE TRAVAIL

Le Maire,

- VU le code général de la fonction publique, article L252-9
- VU la délibération n° 17/784 en date du 31 mai 2022 relative à l'instauration d'un comité social territorial et d'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de condition de travail,
- VU la délibération n° 17/785 en date du 31 mai 2022 relative à la fixation du nombre de représentants appelés à siéger au sein du comité social territorial et de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de condition de travail,
- VU l'arrêté n° 647 du 05 mars 2025 portant composition de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail,
- VU le courrier du 14 mars 2025 par lequel l'organisation syndicale Force Ouvrière procède au remplacement d'un membre suppléant de la formation spécialisée,
- VU le procès-verbal d'élection de M. David LORION en qualité de maire lors de la séance du conseil municipal du 10 avril 2025,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} - La composition de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de condition de travail s'établit comme suit :

Représentants de la collectivité	
Titulaires	Suppléants
M. LORION David	M. VALY DADABHAY Nazir
Mme SIGISMEAU Béatrice	Mme FERDE Thérèse
Mme ROUVRAIS Simone	Mme RIVIERE Christelle
Mme RAYMOND Edmée	Mme NASSIBOU Nathalie Guilaine
Mme BRINDON Marie Line	Mme JETTER Régine Sabrina
M. DIJOUX Stéphano	Mme MALIDI Mariaty
Mme AGATHE BAFINAL Chantal	Mme HOARAU Denise
Mme ARAYE Hélène	Mme PALIOD Marie-Claude
Mme FATIMA Sofa	M. POTHIN Philippe
M. MINATCHY Mariot	Mme TAYLLAMIN Patricia
M. TEVANEE Jean-François	M. DAMOUR Kichena

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20250507-DRHAR25_1318-AU
Date de télétransmission : 07/05/2025
Date de réception préfecture : 07/05/2025

Représentants du personnel			
Titulaires		Suppléants	
M. MAMMOSA Jean Patrice	SA-FPTR	M. CARTAYE Tommy	SA-FPTR
M. POININ GOBALOU Lucas	FO	Mme PAYET-RIGAUD Virginie	FO
M. NAYAGOM Gilbert		M. AH HOI Richard	
M. PERINEDERY Ludovic		Mme PICARD Valérie	
M. BENARD Daniel	CFTC	M. SELLY Frédéric	CFTC
M. JANICOT Jean Christophe		M. POINAPIN Yann	
Mr VAITILINGOM Judicaël		M. CABOUBASSY Roger	
M. FERDE Joseph	CGTR	Mme BEAUPAGE Tatiana	CGTR
M. BORELLY Philippe		Mme VELLAYOUDOM Elyssa	
Mme LAGARRIGUE NOËL Daniela		M. SOUBADOU Sylvain	
Mme AH CHIAYE Valérie		Mme FRANÇOIS-MARIE Dolorès	

ARTICLE 2 - L'arrêté n° 647 du 05 mars 2025 est abrogé.

ARTICLE 3 – Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à M. le Sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Pierre et publié sur le site internet de la commune.

Fait à Saint-Pierre, le 07 MAI 2025

Le Maire,

 
Le Maire
DAVID LORION

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de La Réunion dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité mentionnées à l'article 4. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Publié le sur le site internet de la commune de Saint-Pierre.

<https://www.saintpierre.re/ma-ville-ma-mairie/les-publications>

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20250507-DRHAR25_1318-AU
Date de télétransmission : 07/05/2025
Date de réception préfecture : 07/05/2025